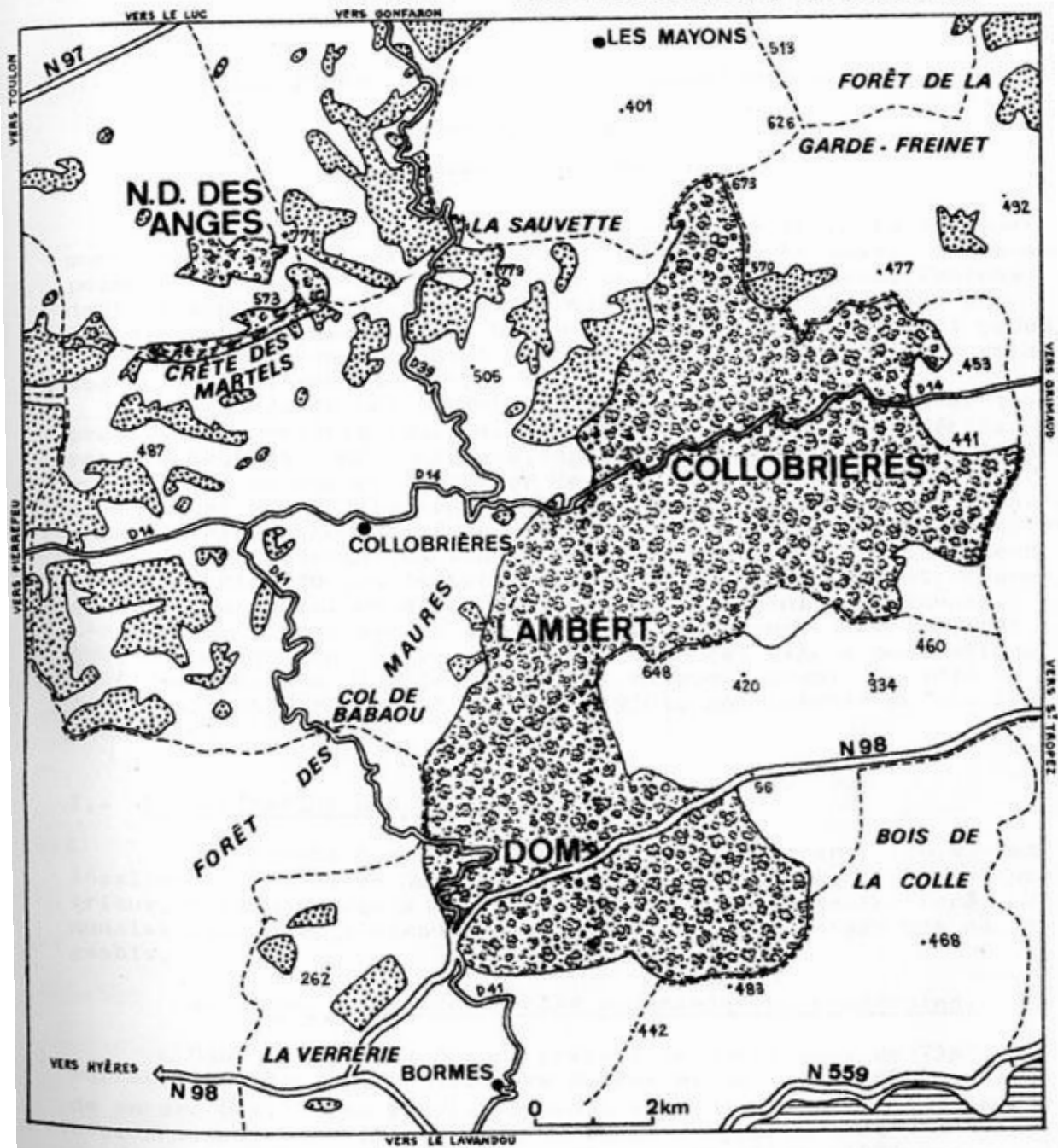
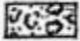



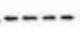


**LES FORETS
DOMANIALES DE
COLLOBRIÈRES ET DU
DOM DE BORMES**

Par J.P. PAULET

FIG. 1 : LA SITUATION DU DOMAINE.



- | | | |
|---------------------------------------|-------|---|
| NOM DES PRINCIPALES FORÊTS DOMANIALES | ————— | DOM |
| FORÊTS DOMANIALES | ————— |  |
| — II — COMMUNALES | ————— |  |
| ROUTE NATIONALE | ————— |  |
| — II — DÉPARTEMENTALE | ————— |  |
| LIMITES COMMUNALES | ————— |  |

La forêt recouvre les trois-quarts des terroirs des communes des Maures. Dans cet ensemble se détache la masse boisée imposante du domaine de Collobrières et du Dom de Dermes. Isolées dans la zone la plus escarpée du massif, les forêts gérées par l'O.N.F. apparaissent comme des milieux à part, relativement préservés de certains dangers de l'urbanisation et des flots de touristes qui envahissent le littoral.

L'étude de cet ensemble privilégié permet d'éclairer les problèmes caractéristiques de la forêt méditerranéenne. Réalisé par des acquisitions continues, depuis la Révolution de 1739, le domaine forme un espace forestier de 6181 hectares géré par l'Office National des Forêts créé en décembre 1964 et remplaçant l'ancienne administration des Eaux et Forêts. Le domaine subit les effets de la crise générale qui touche toute la forêt provençale: incendies, maladies du pin maritime et du châtaignier, diminution progressive de la valeur marchande des essences méditerranéennes. L'O.N.F. se trouve devant la nécessité de reconstituer la forêt tout en recherchant la vocation future de cet espace post-côtier; l'office constate d'ailleurs qu'il y a "peu" d'avenir du côté de la production forestière" (E.Vigne, 1970). Son intérêt se situe ailleurs.

1.- LA DOMINATION DES PAYSAGES FORESTIERS

Les forêts domaniales constituent des foyers étroitement localisés, en arrière du littoral, depuis Mazaugues, Morières-Montrieux, Pignans jusqu'à l'Estérel. Si l'on y ajoute les forêts communales soumises, l'étendue des forêts publiques n'est pas négligeable.

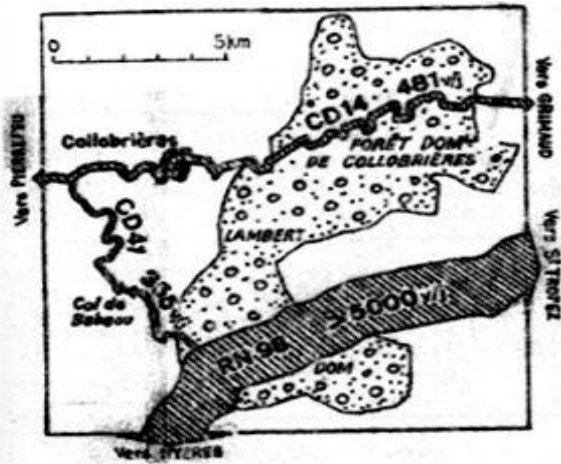
A/ L'importance des forêts domaniales et communales

Dans le Var les forêts privées occupent plus de 75% des surfaces boisées; l'ensemble des Maures et de l'Estérel en possède encore 68%. Cette emprise diminue sensiblement. dans les Maures occidentales: de belles forêts communales apparaissent comme celles de Pierrefeu (2886 hectares), de la Garde-Freinet (1450 hectares), de la Mole (2.000 ha). Quant aux forêts domaniales elles totalisent près de 7800 hectares (sur les communes de Bormes, Collobrières, La Garde-Freinet, Pignans). Les forêts domaniales de Collobrières et du Dom de Bormes forment à elles seules un bloc d'un seul tenant dont l'intérêt réside dans leur situation au cœur même de la zone la plus sauvage des Maures occidentales (fig.1). Dans cette zone intra montagnaise les communes sont à la fois plus vastes et plus boisées; elles s'opposent aux communes marginales de la dépression périphérique des Maures plus humanisées, plus cultivées, le littoral forme un troisième domaine, de la Croix-Valmer au Lavandou, jalonné de communes exiguës, peuplées et relativement moins boisées (fig.4).

	Communes montagneuses	Dépression périphérique	Littoral
Classe modale	2751/3000 ha	251/500 ha	0-250 ha
Valeur centrale	3000	375.5	125

Si l'on examine sommairement les surfaces occupées par les forêts publiques (communales et domaniales) dans les trois zones considérées, de forts contrastes apparaissent dans la répartition de la propriété forestière:

L'espace montagneux est le "refuge" de la forêt publique; sur 31 communes des Maures et de ses marges le calcul de la classe modale permet de constater les résultats suivants: la classe dominante est 0-250 et la valeur centrale 125. Ainsi se confirme la faible



**Fig. 2 : COMPTAGES AUTOMOBILES
DANS LA TRAVERSÉE DE LA
FORÊT DOMANIALE.**
(en véhicules par jour, en Août)

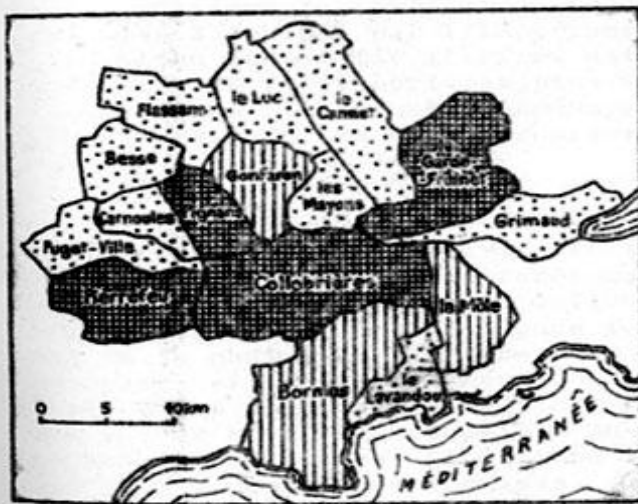
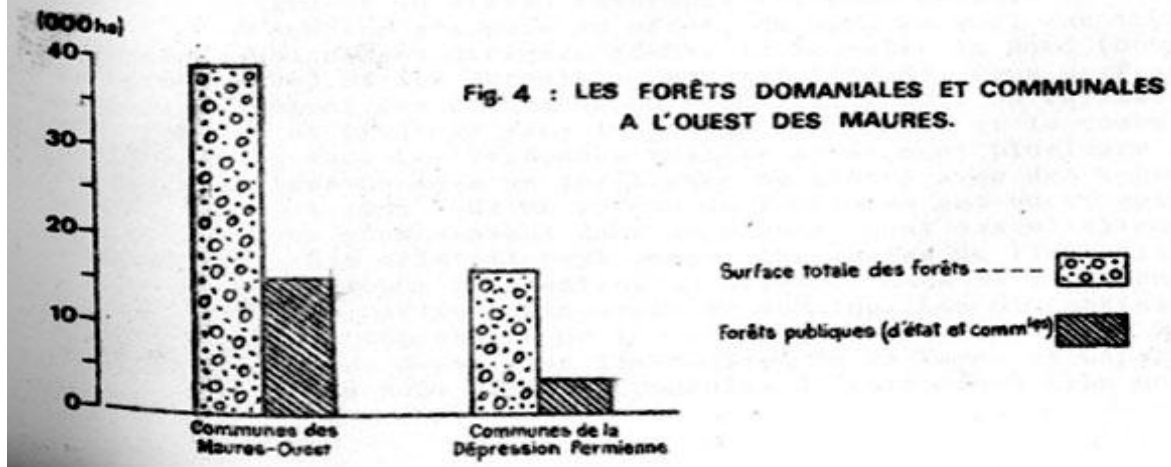
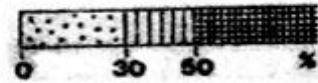


Fig. 3: LES FORÊTS PUBLIQUES



représentation des forêts publiques; 77% des communes ont en effet moins de 750 ha de forêts domaniales et communales (fig.3).

La forêt privée affirme sa supériorité dans deux domaines: dans la dépression permienne (80% des forêts) et sur le littoral (98%) où se marque d'une manière écrasante la forêt particulière. (Croix-Valmer 99%, Rayol-Canadel 100%, Cavalaire 100%, Le Lavandou 91%). On comprend les raisons de cette domination: attraits touristiques de la côte, forte

densité de population, cherté des sols et urbanisation rapide.

Il en est de même, à un moindre degré peut-être, dans la dépression permienne au nord-ouest; de Puget-ville au Muy la qualité des sols fait apparaître un paysage de vignoble. Cette voie de passage très fréquentée est composée de communes "à cheval" sur la plaine et la montagne; leurs terroirs se divisent en un "ager" et un "saltus" boisé comme à Pignans ou Puget-ville, ainsi que sur le littoral, l'appropriation privée fut plus puissante que dans la zone intra-montagneuse. (Le Cannet des Maures 96% des forêts privées, Flassans 81%, Besse 84%).

On voit que les forêts publiques sont éparpillées, dispersées au milieu des espaces dominés par la propriété privée. L'originalité de la nasse forestière du Dom de Dormes et de Collobrières se marque d'autant mieux comme le soulignent les statistiques suivantes (voir figure suiv.)

Au sein de la montagne, les forêts, domaniales et communales recouvrent plus de la moitié des terroirs communaux (sauf à Bormes), et forment une large bande boisée qui s'allonge d'ouest en est, de Pierrefeu à La Garde-Freinet. Les forêts publiques totalisent ainsi 26.682 ha uniquement pour les communes citées. Ces vastes "réserves" n'ont pu se maintenir qu'à la faveur des reliefs vigoureux restés en marge des grands courants de circulation. L'emprise des particuliers a donc toujours été moins forte: c'est ainsi qu'a pu se constituer, s'agrandir un ensemble domanial qui par sa massivité, par sa position "au cœur" de la montagne forme un milieu à part.

	Surface de la forêt (en ha)	% par rapport à la com- mune	forêts doman. (en ha)	% de fo- rêts doman.	forêts commun.	% de fo- rêts commun.
Pierrefeu	3809	66%	--	--	2886	76 %
Collobrières	9400	94	3880	41 %	1400	15
Bormes	7801	82	2270	29	200	3
Garde-Frei- net	5672	78	1400	25	1450	26

Il faut pourtant distinguer nettement les forêts communales et domaniales; elles s'opposent globalement aux domaines privés mais ne peuvent pas prétendre à la même évolution. Dans ces conditions la forêt domaniale du Dom et de Collobrières se singularise à la fois par l'importance du fait forestier et par l'orientation donnée par l'office national des forêts. Face à une marqueterie de forêts privées, plus ou moins bien soignées, la forêt domaniale est un exemple d'aménagement à long terme. Elle s'appuie sur les reliefs les plus vigoureux de la partie occidentale des Maures.

B/ Une forêt méditerranéenne de basse-montagne

Le domaine se divise en trois grandes masses; pour la commune de Bormes, au sud, la forêt du Dom occupe 2294 ha à laquelle il faut ajouter la forêt de Collobrières (3146 ha) et de Lambert (741 ha) (fig.n°1). Cet espace forestier s'étend de part et d'autre de la chaîne de la Verne, avec une limite septentrionale. La Sauvette, et une limite méridionale constituée par la chaîne des Pradels. La forêt s'étage de 400 à 600 mètres et s'étire du nord au sud sur 12 km. Elle occupe 41% du terroir de Collobrières et 29% de la commune de Bormes. Le domaine à lui seul constitue 272 du total des forêts domaniales varoises. La végétation du domaine est plus dense, plus exubérante qu'ailleurs; l'observateur est frappé par la beauté des arbres, la

densité du couvert. Le relief vigoureux, de bons sols forestiers, un isolement relatif, des précipitations plus abondantes constituent un milieu favorable à l'état boisé.

Le domaine s'appuie en effet, du nord au sud, sur trois dorsales montagneuses dirigées NE-SW : la Sauvette au nord (668m), la Verne (648m) et les Pradels au sud-est (fig.5). Deux profondes entailles isolent les crêtes de la Verne: il s'agit du ruisseau du même nom qui se prolonge vers le bassin de Grimaud et le cours d'eau de la Mole au sud. Ces profondes vallées atteignent plusieurs centaines de mètres au-dessous des lignes de crêtes avec des versants abrupts de 15 à 200. Tout un réseau de fractures est-ouest guide ces vallées qui s'encaissent dans un soubassement essentiellement opposé de roches cristallophyliennes; les gneiss de l'anticlinal de normes constituent l'essentiel du matériel dans la forêt du Dom et dans toute la partie occidentale du domaine. Les micaschistes dominent dans la dépression de la Mole de part et d'autre de la 98 et vers le nord-est dans les chaînes de la Verne et Capelude.

Les sols sont donc imperméables et retiennent bien une humidité assez abondante (cette partie des Maures est entièrement comprise dans l'isohyète de plus de 1000 m). Les pluies ruissellent vers les ravins sculptés dans les micaschistes qui forment de frais vallons favorables à la chênaie d'yeuses (ruisseau de la Verne à l'est de la Chartreuse, fosse de la Mole). L'exposition, compte tenu de la raideur des pentes, joue un rôle fondamental, opposant ces dépressions humides où les futaies s'élancent plus haut, où le chêne-vert, en bouquets serrés, tapisse les premières pentes et les versants les plus secs et les plus ensoleillés où domine le chêne-liège. Une très fine sélection s'opère ainsi, séparant les châtaigniers sur les sols frais d'altitude et la chênaie d'yeuses sur les ubacs. Les forestiers, dans la reconstitution de la forêt, tentent de favoriser le chêne-liège et le chêne vert, compte tenu des facteurs écologiques (fig.5). Les sols siliceux donnent à l'ensemble une vocation forestière marquée; ils sont profonds et permettent la pénétration des racines. Le pin maritime s'y adapte bien alors, que ses racines s'accrochent mal dans les sols perméables ou le pin d'Alep est plus à l'aise. En simplifiant, on peut opposer quatre types de sols: les services de l'O.N.F. distinguent tout d'abord les sols superficiels qui dominent sur l'adret de la chaîne de la Sauvette et du Lairé, dans la partie méridionale au sud de la ferme de Lambert et dans la forêt du Dom. On distingue ensuite les sols "moyens" qui occupent la partie centrale et la dépression de la Mole et les profonds plus rares, dispersés en taches sur le domaine. Les sols "bruns méditerranéens" enfin s'étirent en une longue bande depuis la Chartreuse de la Verne au nord, Ragusse, le vallon de Prabousquet jusqu'à la forêt du Dom.

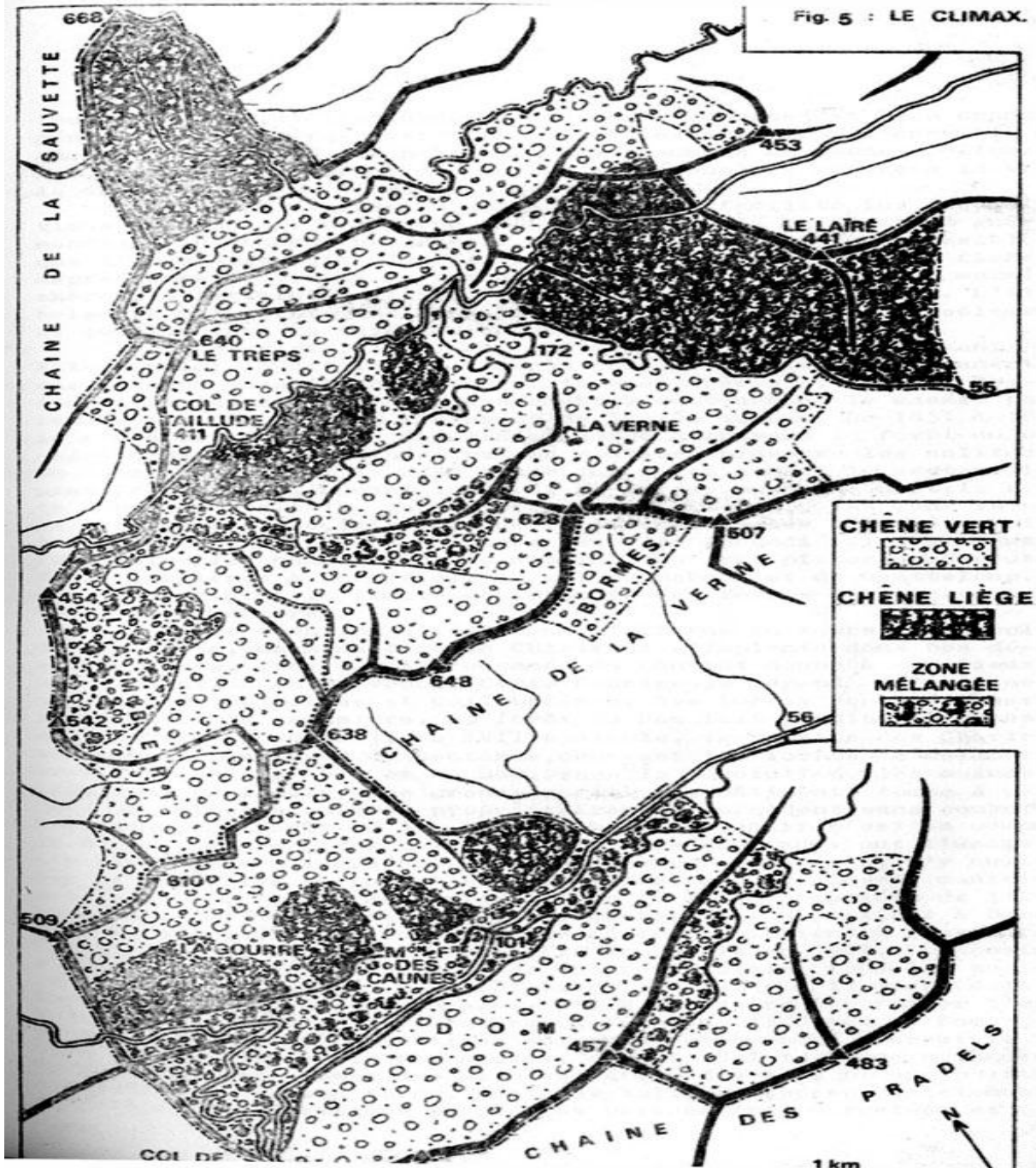
Ces impératifs physiques ne suffisent pas à rendre compte aujourd'hui des essences forestières et des paysages végétaux. Outre une certaine souplesse des arbres à s'adapter, le paysage actuel est le résultat d'une longue évolution polygénique. Il faut citer à cet égard la remarquable réflexion d' E. Bénévent opposant deux paysages en Basse-Provence: "L'un où l'homme se montre partout, l'autre où les méfaits de son action séculaire sont partout présents sans qu'il apparaisse aujourd'hui nulle part". il n'est que de citer le châtaignier qui affectionne les sols gneissiques, les micaschistes: la localisation actuelle est due dans une large mesure à l'action de l'homme. On connaît ses interventions, son mépris des arbres "inutiles"; au cours des siècles ces montagnes répulsives sont plus ou moins délaissées par les populations.

La faible densité du peuplement et la vigueur des reliefs eurent des conséquences: l'isolement relatif a favorisé la constitution du domaine.

C/ L'isolement et la formation du domaine

Les solitudes du domaine contrastent, au cours des siècles, avec les fortes accumulations humaines des plaines cultivées environnantes; Collobrières n'a encore aujourd'hui qu'une densité de 9,8 habitants au km². La population éparsée, qui n'est que de 216 personnes, a une densité de 1,8 hab./km². L'indice e/gr est de 0,22 (c'est-à-dire inférieur à

l'indice de dispersion de la campagne hyéroise en 18200. L'essentiel de la population se masse dans l'agglomération (81%) et au long de la vallée du Réal Collobrier. Le dépeuplement sévit depuis fort longtemps: la commune qui possède plus de 1500 habitants en 1936, n'en conserve plus que 100 en 1946, 1055 en 1954 et 1176 en 1968. L'accroissement est toutefois de 0,1% l'an depuis 1962. Le phénomène est bien connu et général à l'arrière-pays: vers 1910 la densité pour l'ensemble des Maures n'est que de 21 hab./km². Les communes de Bormes,



Collobrières, La

Garde-Freinet et des Mayons se dépeuplent encore à la veille de la guerre de 1914.

La faible pression démographique a facilité les acquisitions du domaine. Cet exode a entraîné jusqu'à la deuxième guerre mondiale un abandon progressif des hautes terres peu accessibles que l'on s'efforçait d'utiliser au cours des siècles. Les riches dépressions couvertes de vignes, les plaines fruitières et maraîchères, le littoral, allaient attirer davantage les

hommes. L'état boisé se maintient donc dans la montagne profitant de l'isolement et de l'absence de voies de communications.

Il n'existe, en effet, pas de route carrossable avant le XIXe siècle; la difficulté d'accès constitue un trait permanent de ces régions jusqu'à une date relativement récente. Sous la Restauration les seules voies convenables contournent le massif par le nord: route d'Aix à Fréjus et celle de Toulon au Luc. De 1851 à 1870 la route de La Londe à Cogolin est enfin aménagée à travers la forêt du Dom. Aujourd'hui encore la pénétration routière préserve les solitudes du domaine. Au sud, la N.98 constitue certainement le secteur le plus fréquenté; longeant la forêt de Bornes, au nord-ouest, la route départementale 14, de Collobrières à Grimaud, passe dans la partie septentrionale, laissant une vaste zone isolée (fig.2): seuls les sentiers forestiers, aménagés pour les incendies, les promenades ou l'entretien quadrillent le domaine. La très pittoresque route de Collobrières à Bornes, par le col de Babaou et de Gratteloup, constitue plutôt la limite occidentale des forêts domaniales sans vraiment y pénétrer.

Cette vocation d'isolement s'affirme au cours des siècles; dès le XIIIe, un monastère de Chartreux s'implante dans ces déserts boisés. Très tôt la renommée du couvent donne à ces lieux une réputation en Provence. Cette Chartreuse dépend à l'origine du seigneur de Bornes et Collobrières; des terres considérables environnent le monastère. La forêt du Dom fait partie des biens de l'abbaye (2000 ha.); au XVIIIe siècle, le domaine des Chartreux s'évalue à plus de 3000 hectares, couvrant les forêts de Collobrières, Bornes, la môle et du Dom. Pendant la Révolution, les moines se réfugient en Italie; une grande partie des bâtiments tombe à peu près en ruines et divers propriétaires se succèdent sans combattre l'abandon. La forêt du Dom devient bien national; c'est la commune de Bornes qui se porte acquéreur car "les habitants ont l'usage d'y faire paître leurs bestiaux, d'y couper du bois et d'y cultiver et semer les terres et essarts". (Remarque du Conseil municipal en 1791). La forêt deviendra par la suite propriété de l'État (fig.n°6), à l'exception d'une enclave qui appartient à Bornes. Le territoire, de La Verne par contre appartient à Plusieurs familles avant de devenir propriété domaniale en 1961. Le domaine s'agrandit surtout depuis la 2e Guerre mondiale; tous les ans ou presque, un morceau de forêt vient s'ajouter à la masse déjà imposante des forêts domaniales. L'O.N.F. espère incorporer l'espace forestier qui sépare encore la Verne de la forêt du Dom. Cette politique d'acquisitions est systématiquement poursuivie dans toutes les forêts domaniales, dans la Sainte-Baume notamment. Ce regroupement permet une mise en défens des bois et une politique cohérente à long terme. Cette évolution s'oppose globalement à l'abandon de certaines propriétés privées trop morcelées et faites bien souvent de menus bois dispersés.

Le paysage végétal actuel reflète ainsi une longue histoire faite d'une alternance d'évolution progressive ou régressive, de détérioration et de reboisement. Rien n'est plus ambigu en Provence que la notion de "forêt", et malgré la densité des boisements le recouvrement par les arbres ne dépasse guère 30%. Les déboires de la forêt ont favorisé la formation d'un maquis dense et élevé.

II.- UN MAQUIS PARSEME DE CHENES LIEGES

Une grande partie des sols "à vocation forestière" est occupée par une strate herbacée ou arbustive renfermant soit des chênes-verts soit des chênes-lièges. Le maquis forme donc le paysage dominant.

A./ Le dynamisme du maquis de chênes-lièges.

Si le chêne-liège est l'arbre caractéristique, que l'on remarque immédiatement, la dégradation a fait aboutir la chenaie à un maquis tacheté de futaies; la composition floristique comprend des genets, des bruyères, des arbousiers, des cystes, mais les chênes-lièges

"autrefois présents sous les pins mais dominés retrouvent maintenant qu'ils se trouvent dégagés, de la vigueur, à la pinède succède une suveraine claire"(E.Vignes, 1970). Celle-ci constitue "l'avenir de la nouvelle forêt". Le chêne-liège exige des précipitations relativement importantes (plus de 600 m.) des adrets lumineux, mais craint le froid et la sécheresse. Son domaine de prédilection est le versant exposé au sud jusqu'à 700 m. d'altitude environ. On le trouve aussi dans les vallons plus humides, mélangé au chêne-vert (fig.n°7).

Le maquis proprement dit est plus ou moins dégradé, depuis le maquis élevé jusqu'au maquis à Erica Scoparia, après les ravages du feu. Toutes les transitions existent. On trouve le maquis au nord du domaine dans la forêt de Collobrières (nord du vallon de Prabousquet) et à l'ouest de la Chartreuse de La Verne. Le maquis domine aussi sur les adrets du Lairé et de la Sauvette, au col de Taillude, de part et d'autre de la D.14, Vers le sud, il s'étend largement de chaque côté de la R.N.98 dans la forêt du Dom, depuis la ferme de Gratteloup jusqu'à Labade et la "femme morte", Il est frappant de voir que le maquis domine aux environs immédiats des principales voies de communications et des zones humanisées. Surplombant ces strates herbacées, les futaies de chênes-lièges s'éparpillent en taches exiguës, de quelques kilomètres de long: encor s'agit-il de boisements clairs, caractéristiques des suveraines. Celles-ci se remarquent au col de la citadelle dans le sud, sur les adrets dominant la RN. 98 en longues échines, de la ferme de Gratteloup à l'auberge du Dom. Au centre du domaine, une diagonale de chênes-lièges prend en écharpe les crêtes du vallon de Prabousquet jusqu'à la Verne, formant un ensemble plus massif. Vers le nord enfin, la futaie n'est plus représentée que par des taches isolées à Porsangla, Capelude et sur les adrets ceinturant le cours d'eau de la Verne.

Dans l'état actuel, l'exploitation du liège n'existe que dans la forêt du Dom (sur environ 2184 ha). et la production moyenne se situe autour de 1 quintal par hectare et par an (à 20 francs le quintal). Une extension prévue de la suveraine augmenterait la rentabilité de l'exploitation.

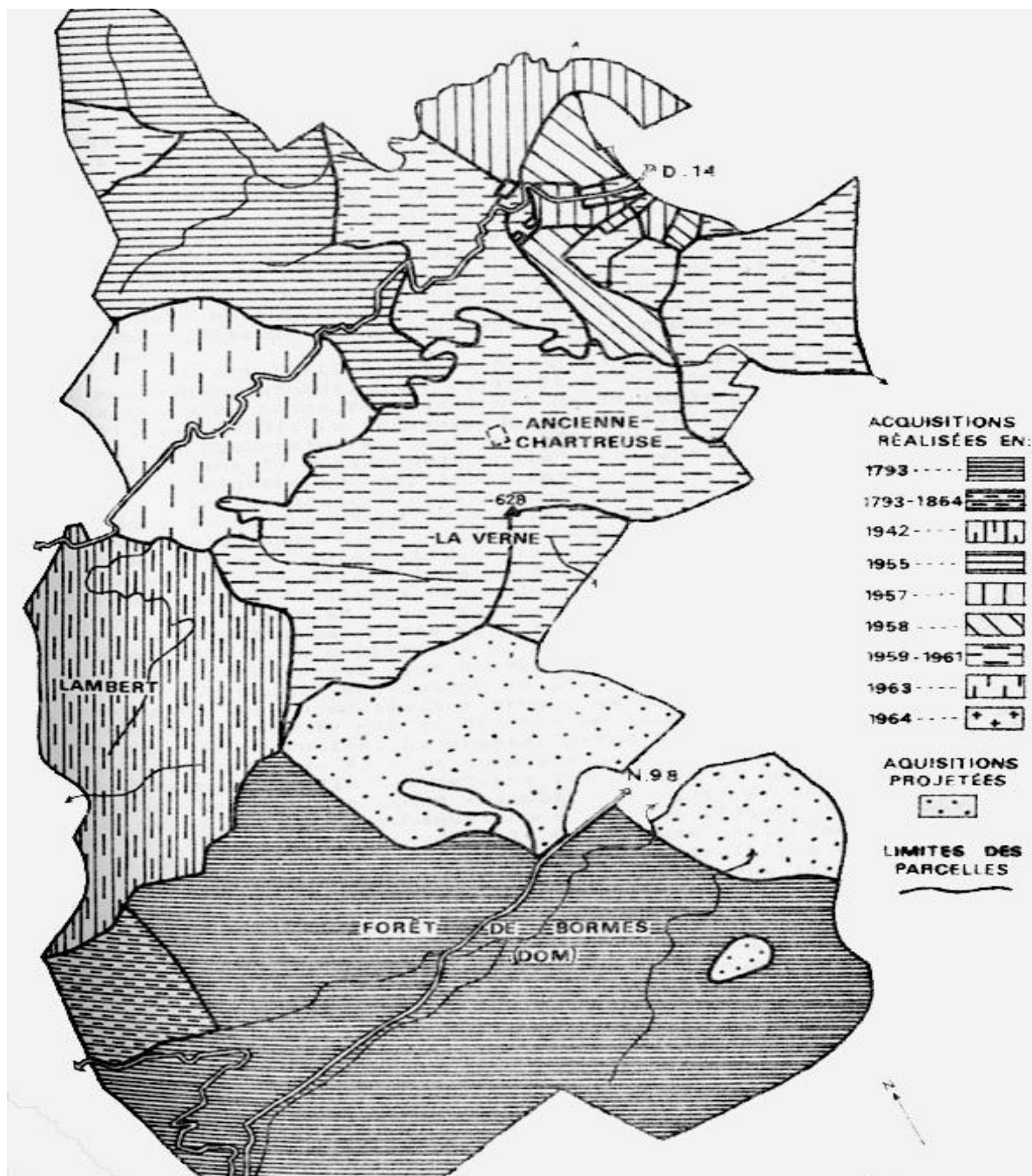
Très différent est le chêne-vert dont le rôle économique actuel est inexistant. Il n'en reste pas moins que la yeuseraie et son maquis occupent également une place non négligeable.

B/ L'importance de la yeuseraie.

Cette place du chêne-vert ne se mesure pas uniquement à son étendue; sa valeur n'est pas économique mais se situe dans un autre domaine. Les idées, désormais classiques, faisant de la yeuseraie "l'élément de base de la forêt climatique", sont bien connues. L'arbre possède une très grande longévité, forme un couvert très dense mais ne favorise pas les sous-bois épais; le chêne-vert croît lentement, possède une grande résistance, repousse de souche jusqu'à 150 ans.

L'originalité des forêts domaniales réside dans la beauté de certaines futaies. Dans la forêt de Lambert, du Don, se "trouvent les plus beaux représentants de la forêt de chênes-verts" (R.R. Molinier, 1970). La présence de ces futaies frappe depuis longtemps les observateurs. Déjà en 1956 les participants au "voyage d'études dans la région provençale" évoquent ces "bois sacrés où le feu ne pénètre que difficilement".

La yeuseraie n'existe, cependant, que par taches cédant la place le plus souvent au maquis. Parfois les chênes-verts ne forment qu'un liséré en bordure du chemin. Les futaies se maintiennent au nord-est du domaine, à la l'erme de Pertuade, au nord de Ragusse, c'est-à-dire à l'ouest de la Verne; vers le sud, la yeuseraie tapisse les vallons descendant de la forêt de Lambert, sur les pentes de l'amandier, du révérencier notamment. Dans le Dom, la futaie se réduit à des îlots vers Barrai et le cal du Landon. Elle occupe les étages collinéens en minces franges masquant la végétation souffreteuse des plus hautes pentes.



Un maquis accompagne le plus souvent ces futaies de chênes-verts. Les incendies, les troupeaux ont fait disparaître la strate arborescente qui se dégrade en landes à cistes dans les cas les plus défavorables. Le premier grand ensemble de maquis de chênes-verts se situe vers le nord, sur le plateau du Trepas, au nord de Porsangla, à "la Cabane", sur les adrets et dans les petits vallons. Le deuxième grand ensemble de maquis se développe plus au sud, du vallon de Prabousquet au vallon de l'étang, de la Sivadière, de l'ermitage (au sud de la Chartreuse de la Verne) jusqu'à la ferme de Pertuade sur près de 4 km. Un troisième domaine se remarque plus au sud dans la forêt de Lambert, sur les rebords des plateaux et sur les adrets, au nord-ouest du plateau de Boudoumas, sur les versants du vallon de l'amandier. Il s'agit de "taches" de Maquis car à cet endroit la futaie est mieux représentée. Le maquis reprend une plus large part vers le sud-est du vallon de "la Femme morte" au col du Landon et Barral puisque cette

végétation s'étend sur plus de 3 km en un seul tenant.

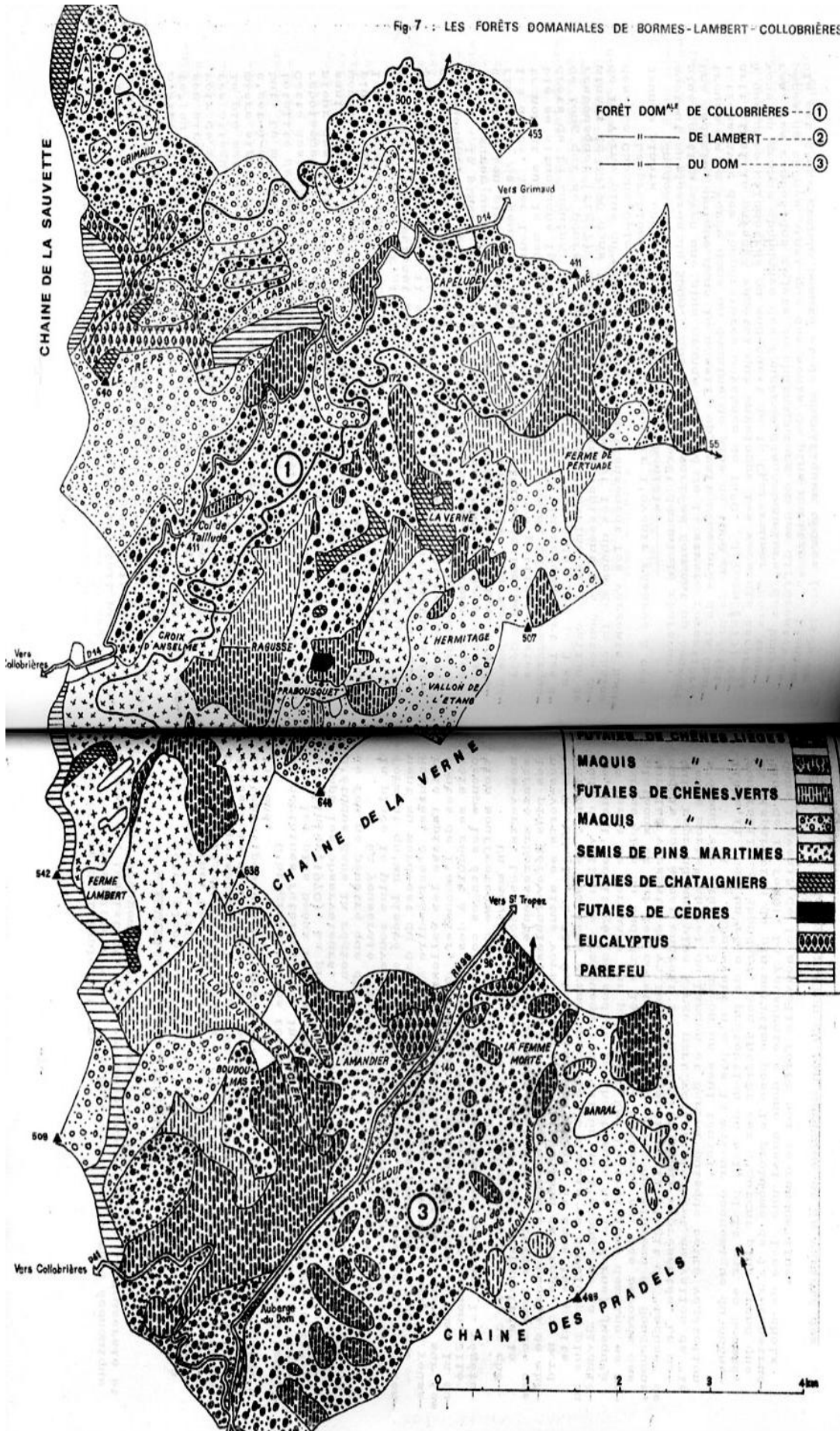
Si le chêne-vert n'a pas la valeur économique du chêne-liège, il joue un rôle de protection du sol, plaît par sa beauté, son feuillage abondant. Son intérêt est d'autant plus grand que la disparition du pin maritime pose le problème de la reconstruction de la forêt. La yeuseraie a donc aussi une place de choix dans l'avenir de la nouvelle forêt qui se reconstitue.

C/ La disparition du pin maritime et la variété des autres essences.

En 1956 le paysage forestier des Maures était bien différent de celui d'aujourd'hui. Toute la partie septentrionale du domaine, au nord d'une ligne allant du col de Taillude à Capelude était recouverte par les pins maritimes. Ceux-ci peuvent se mêler aux chênes-lièges, s'adapter aux sols siliceux jusqu'à 800m.

M. Nicod (1952) remarque que "le pin maritime est l'espèce dominante" au XVIII^e siècle dans les Maures. Arbre utile, très apprécié son aire s'est étendue grâce aux efforts des hommes et à son pouvoir de régénération après les incendies. En 1958, lors des premières attaques par la cochenille (le célèbre *Matsucoccus Feytaudi*) le pin maritime occupe donc une place de premier plan. Les premiers signes de la maladie apparaissent vers Bormes et Ramatuelle, c'est-à-dire aux portes des forêts domaniales frappées dès le début. Le mal se diffuse rapidement et fait disparaître la quasi totalité des pins des Maures et de l'Estérel (près de 120.000ha). Cette destruction brutale pose le problème de la rénovation et du reboisement des espaces détruits. En 1956 encore, M.Etienne, ingénieur des Eaux et Forêts à Fréjus, pouvait déclarer: "La situation sanitaire des peuplements de pins maritimes n'appelle pas de commentaires particuliers, elle est bonne". Le désastre fut d'autant plus grand outil fallait reconstituer un couvert forestier: quelles essences choisir? Le pin avait d'incontestables qualités: spontané dans le Var, il reprenait bien vite du terrain après les incendies, recolonisant les zones brûlées. Exigeant en eau, craignant la sécheresse, il supportait bien le froid de certains hivers rudes (1956). Enfin, sur les sols des gneiss et des micaschistes le pin maritime s'implantait bien: en bref, au moment où la cochenille s'abat sur les Maures, le pin est un arbre conquérant. A la pinède succède le maquis et les chênes-lièges épars vont assurer un couvert forestier provisoire en attendant une reconstitution plus complète. La disparition n'est pourtant pas définitive: des semis de pins, aux teintes claires colonisent déjà les ubacs. Avec leurs couleurs vert tendre ces petits arbustes tranchent sur le maquis et la suveraie. La zone la plus remarquable se situe dans la forêt de Lambert et le pin reconquiert les Adrets de la Laquina. Les semis forment une masse de plus de 3 km de long qui se poursuit jusqu'à la Croix d'Anselme et le vallon de Prabousquet (fig.7). Quelques jeunes pins tapissent les pentes dominant la R.N.98 dans la traversée du Dom et les ubacs de la chaîne de la Verne plus au nord, épousant minutieusement les versants humides (La Cabane, Grimaud, Capelude).

Fig. 7 : LES FORÊTS DOMANIALES DE BORMES-LAMBERT-COLLOBRIÈRES



Le problème est surtout de savoir l'avenir réservé à ces jeunes plants encore guettés par la cochenille.

En dehors du pin maritime, la forêt domaniale renferme, surtout au-dessus de 500 m., des espèces variées formant un couvert plus continu avec une plus grande densité de la strate forestière. Une cédraie, unique dans le massif, apparaît même près de la Chartreuse de La Verne dans un domaine de plus de 1000 mm de précipitations avec des températures moyennes de 14°C. J.Toth (1973) décrit ainsi le paysage végétal qui enveloppe les versants escarpés à quelques kilomètres au sud-ouest de la Chartreuse: ". Nous trouvons en grande abondance des fougères, des arbousiers, des bruyères, des ronces, des rejets de châtaigniers et des différentes espèces de chênes ainsi que des semis de pins maritimes". L'ensemble est d'une grande beauté et de magnifiques cèdres (de près de 30m), de la première génération, se détachent dans une végétation lisse où se mêlent chênes-verts, chênes-lièges et châtaigniers. Ces derniers jouent également un rôle essentiel. Les arbres sont majestueux malgré l'étroitesse des surfaces occupées. A l'ouest de l'Abbaye, les troncs ont parfois plus de 3 mètres de circonférence. D'autres châtaigneraies s'étendent au nord-est de la Bastide de Valoscure, protégeant du feu les semis de pins maritimes, et sur le plateau du Treps. C'est donc en altitude que le châtaignier se développe le mieux, surtout vers N.D. des Anges ou la Sauvette. Implanté depuis très longtemps dans les Maures (peut-être est-il même spontané) il fut encouragé par les Sarrasins et les Chartreux de la Verne dès le Moyen-Age. Quoiqu'il en soit, l'arbre prospère au cours des siècles et DARLUC peut constater au XVIIIe siècle que "les châtaigniers y viennent à merveille". Depuis lors, son rôle s'est amoindri non seulement parce que les fruits se vendent mal mais surtout sous l'effet d'une attaque par un champignon. On l'utilise dans les forêts domaniales comme pare-feu car il permet le ralentissement des incendies.

En dehors de ces arbres caractéristiques, les services forestiers tentent diverses plantations: outre les cèdres de l'atlas qui occupent 2 hectares à La Verne et qui pourraient combler éventuellement les vides créés par le feu (cf. J.Toth), il faut signaler les eucalyptus qui ont l'avantage de faire disparaître le sous-bois.

On voit que l'actuelle répartition de la végétation résulte d'une histoire longue et complexe et reflète des siècles de destructions ou d'abandon. D'un faible rapport économique, d'une pauvreté relative en essences "rentables" la forêt des hures est dans "une phase d'attente"; la difficulté d'une reconstruction provient surtout du feu qui est depuis longtemps le seul "organisateur de la forêt". Les services forestiers tentent donc un véritable aménagement mais cette recherche est difficile car "les équilibres sont toujours fragiles". (P.George, 1973). Ebranlée par une série de crises, la forêt actuelle cherche sa voie.

III.- A LA RECHERCHE D'UN NOUVEL EQUILIBRE

La forêt domaniale de bormes et de Collobrières est désormais protégée, soignée et mieux entretenue que les forêts privées. Mais la tâche qui attend l'O.N.F. est considérable après les divers fléaux qui ont menacé la forêt depuis la disparition du pin jusqu'à la maladie des châtaigniers s'ajoutant à des déprédations plus anciennes encore.

A/ Une succession de crises.

La densité du couvert végétal donne l'impression d'un milieu "naturel"; le touriste qui s'aventure l'été dans ces "solitudes" est persuadé qu'il retrouve la beauté des forêts primitives! En fait, "l'homme ne rencontre plus que lui-même" (Werner Heisenbegr, 1965) car le paysage actuel est le reflet de séculaires transformations.

L'ancienneté des dégradations témoigne de cette lente culture d'équilibre. La partie

occidentale des Maures constitue au des siècles une réserve, plus ou moins marginale dans laquelle les habitants des vallées et des plaines puisent le bois chauffage, les "fascines" pour les boulangeries; ils envoient leurs troupeaux à la recherche de nourriture et trouvent dans ces forêts un complément intégré au système de culture. Cette coexistence avec la forêt constitue "un élément essentiel de la vie rurale" d'autrefois (G.Roupnel). Dès le Moyen-Age, par exemple, les Chartreux de la Verne possèdent un cheptel important; au XIVe siècle ils envoient paître 20 trenteniers de chèvres, autant de brebis, 200 pourceaux, 40 juments et 50 vaches dans les pâtures du Conté. Les animaux saccagent les espaces boisés et les moines se heurtent aux habitants de Bormes et de Collobrières. En 1765, des procès ont encore lieu, opposant les Chartreux et les propriétaires voisins. Les autres exploitants trouvent eux-mêmes dans les bois des ressources indispensables: dès le XIIIe siècle la coutume veut que les habitants de Bormes puissent faire paître, "cultiver, labourer, couper de bois, chasser, se servir et jouir et avoir usage, tant pour eux que pour les leurs dans toute l'étendue du Dom"(1225). Les Chartreux de la Verne possèdent un vaste domaine de plus de 3000 ha sur lequel ils récoltent les fruits, les châtaignes, accumulent les réserves dans leurs granges, défrichent déjà les versants. Des renseignements sont fournis par le biais d'une catastrophe qui s'abat sur le monastère en 1271: le feu se déclare dans les bâtiments (allumé par imprudence), et détruit les greniers, les cellules et les entrepôts

Un deuxième facteur s'ajoute à la dégradation causée par une exploitation de la forêt: il s'agit du feu qui semble ravager depuis très longtemps les collines d'altitude des Maures. La liste des incendies dans cet espace est fort longue et dépasse largement le cadre du sujet évoqué: citons par exemple 1845, 1864, 1919, etc. En somme: l'ensemble du domaine a été parcouru plusieurs fois par les flammes depuis le siècle dernier. En juillet 1934 notamment, un violent incendie ravage l'ensemble de la forêt du Dom en vingt heures. En 1950, un feu très violent parcourt la forêt de Collobrières à Cogolin, par la Croix Anselme. On observe une relative immunité de certaines essences; comme R. et R. Molinier l'ont souligné les châtaigneraies étaient toujours épargnées, "toujours vertes", contrastant avec la "grisaille généralisée". Le feu constitue donc le principal élément de rupture: toute politique d'aménagement passe obligatoirement par une lutte préventive contre les incendies.

On peut lier le problème des incendies à la catastrophe du pin maritime. Celui-ci a été largement favorisé par les hommes et son caractère conquérant est bien connu. Sa disparition a laissé un grand vide dans lequel un maquis haut s'est très vite développé. Celui-ci est très vulnérable, propage très vite le feu qui appauvrit encore le tapis végétal. Dans l'ancien équilibre, des futaies très denses de pins formaient un couvert continu, éliminant ce sous-bois dangereux. Paradoxalement la forêt de pins était Moins menacée par le feu qui ne s'attaquait guère aux étages élevés. La disparition du pin constitue une étape capitale dans la destruction du paysage. Ainsi depuis le XIXe siècle l'équilibre très relatif de la forêt a été remis en cause; la qualité des bois eux-mêmes ne rencontre plus le même attrait. Le chêne-vert, très prisé autrefois (tannant, charbon de bois, etc.) n'est guère rentable aujourd'hui; le liège, on le sait, se vend plus ou moins bien et la forêt est d'un "revenu très faible" (E.Vignes).

Dans ce contexte très général s'oppose la nécessité de créer" une véritable forêt à la fois pour protéger le sol, compléter la vocation touristique du littoral et éventuellement Produire du bois.

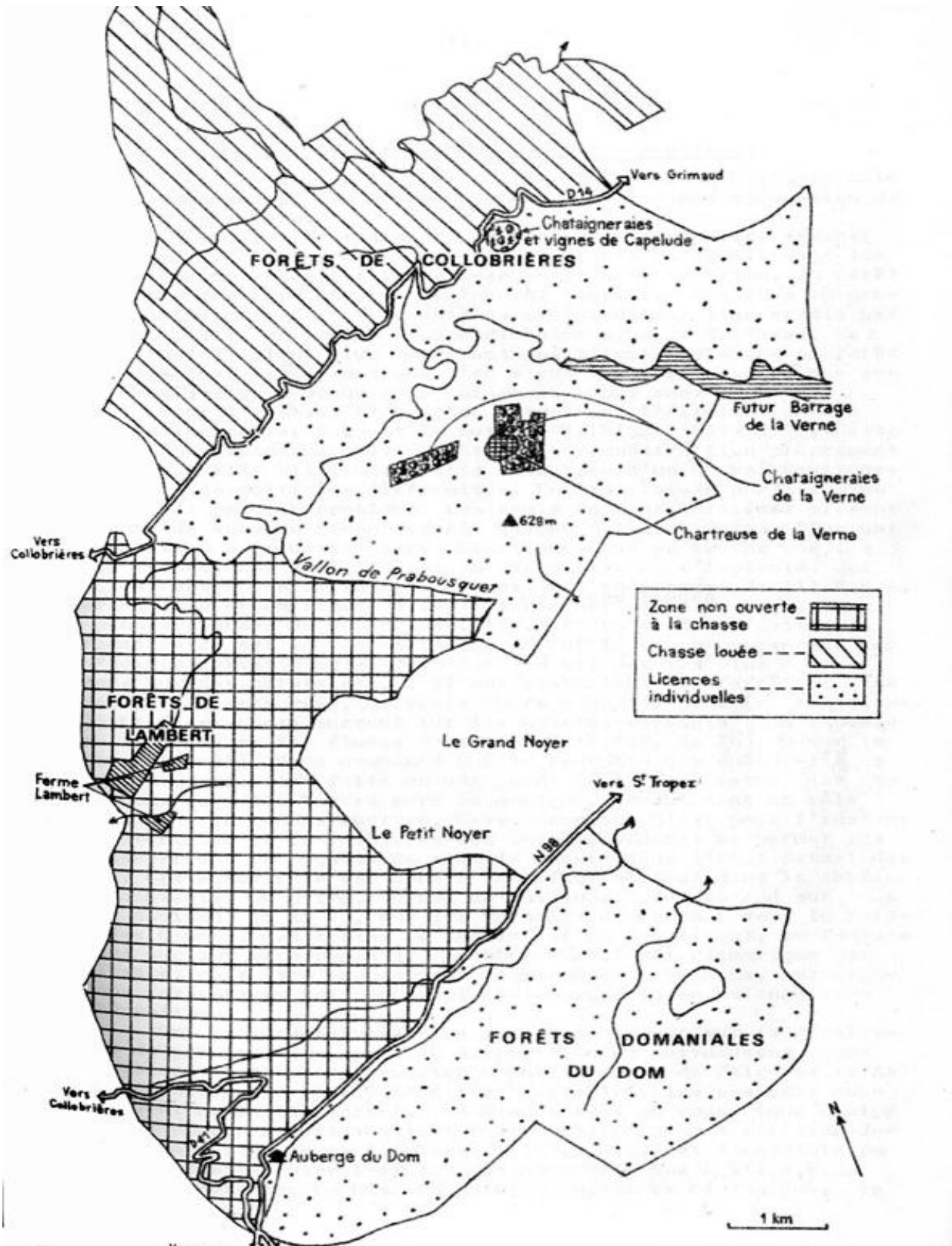


fig. 8 LES CONCESSIONS ACCORDEES PAR LE DOMAINE

B/ Le difficile problème de la reconstruction.

L'O.N.F. doit à la fois améliorer la forêt existante mais aussi "reconstruire" des boisements dégradés par une succession de ruptures d'équilibre.

L'O.N.F. a tout d'abord un impératif financier: assurer la rentabilité des forêts à l'échelon national en équilibrant les dépenses, les recettes, les investissements; dans ce bilan, la forêt méditerranéenne fait figure de "parent pauvre". Dès lors On comprend la place des forêts domaniales méridionales: leur crédit est limité au profit de forêts septentrionales plus productives. Ce Problème est d'autant plus important que l'investissement en forêt est à très long terme sans que l'on sache toujours bien ce que sera le contexte économique dans quinze ou vingt ans.

Pour l'instant l'objectif actuel est l'élimination des risques d'incendies: tel est le but du VIe Plan (1971-1975). Cette nécessité préliminaire doit permettre la reconstruction proprement dite lors du VIIe plan. Mais cette recherche d'un nouvel équilibre se heurte à de multiples difficultés. Le vide laissé par les pins constitue le premier problème. Les semis de pins maritimes offrent une image de verdure réconfortante qui ne doit pas faire illusion: la plantation ne réussit guère. Le matsucoccus ne touche pas les jeunes troncs droits et lisses; la cochenille ne s'implante que dans les fentes des arbres plus vieux. Les chercheurs de l'E.N.R.A. espèrent trouver un remède mais le terme de leurs études est éloigné. Dans une première phase de reconquête, l'O.N.F. va tenter d'éviter la dégradation du sol en reconstituant la futaie et en commençant par des "joints forts" c'est-à-dire pour les milieux les plus doués: vallons humides, adrets, etc. Il est souhaitable de fortifier les chênes-lièges dispersés, autrefois épars dans les pins (et subordonnés). L'effort porte surtout sur les bassins-versants bien exposés comme le prouvent les études faites par l'O.N.F. de Toulon sur le climat (fig. n°5). On a commencé par le recépage des chênes-lièges et divers essais sont faits en dégagant le taillis autour des arbres. Ceux-ci, d'un bon rapport économique, jouent donc un rôle capital dans la reconstruction. Cette dernière n'est pour l'instant que sectorielle et la faiblesse des investissements ne permet pas d'envisager une reconquête de tout le maquis dans l'état actuel des choses. Cette sauverie est donc à fortifier surtout dans la chaîne de la Sauvette, au Lairé, au col de Taillude, plus au sud sur les Adrets dominant la RN 98, sur les versants descendant vers le ruisseau des Caunes, des crêtes de Laquina et de Boussicaut, en longues collines sur les escarpements. Le chêne-vert, forêt climatique par excellence, doit être propagé sur l'ensemble du domaine, aux expositions favorables, soit en peuplement pur, soit en mélange avec le chêne-liège,

Une troisième phase plus lointaine repose sur le développement au pin maritime après la disparition du matsucoccus. Dans tous les cas cette reconstruction n'envisage pas de faire de cette masse domaniale une zone productive "rentable"; les essences énumérées sont de faibles valeurs. Des études sont en cours (une équipe de chercheurs travaille sur le problème du pin maritime de depuis 1964 à Avignon dans le cadre de l'I.N.R.A.) et l'endothia parasitica. Le châtaignier fait l'objet de recherches à l'I.N.R.A. de Clermont Ferrand. La mise au point de méthodes Biologiques va permettre de sauver les pinèdes et les châtaigneraies des Maures.

L'O.N.F. adopte donc une politique d'attente, la forêt constituant un embellissement de l'environnement humain: c'est dans ce cadre que s'insère la politique d'achats de terres (sur 1 base de 3500 fr./ha) afin de constituer des réserves foncières. Ces espaces épargnés se superposent et coexistent avec les franges urbanisées du littoral. Les forêts domaniales apparaissent comme des "surface zéro" c'est-à-dire un milieu où la rentabilité est nulle. L'intérêt du sauvetage de la forêt se situe sur un autre plan, à l'abri des tensions qui menacent les forêts privées. C'est par rapport aux espaces côtiers saturés que se place l'avenir d'un ensemble de plusieurs milliers d'hectares.

C/ Une réserve foncière

Les incertitudes de l'avenir ne doivent pas masquer quelques orientations

indiscutables. Il est certain en effet, qu'une, masse forestière si bien placée constitue ce que les services de l'équipement appellent une "réserve foncière". Ce sont ces massifs "restés à l'état de nature qui seront demain le vrai support touristique de la frange forestière, sans même parler de leur rôle de réserve pour l'avenir" (ministère de l'Équipement, 1970). La soif de terre qui se fait sentir sur le littoral nécessite une politique d'utilisation des sols; si la construction utilisait uniquement les zones agricoles, celles-ci disparaîtraient d'ici à 1985. Les services de l'équipement pensent que "l'expansion touristique vers les forêts serait donc un moindre mal, à condition que cette, expansion touristique soit limitée quantitativement". On estime cette limite à 5% de la forêt privée côtière et post-côtière. Les forêts domaniales sont des "noyaux durs" face à l'urbanisation abrités des dangers qui menacent le littoral: il n'est pas question de puiser dans ces réserves pour trouver du terrain à bâtir. Dans ces conditions, les forêts domaniales se présentent comme une réserve récréative, une zone de chasse, un lieu de promenade et d'excursions, en attendant que les futaies soient revivifiées.

La fonction cynégétique n'est pas négligeable; elle est une source de profits relativement importants (fig.8) (environ 4 francs par hectare et par an). Tout le domaine n'est pas ouvert à la chasse, en particulier la partie centrale de la ferme de Lambert. Un lot est loué à une société de chasse sur 1146 ha (nombre des chasseurs inconnu) et le reste du domaine compte environ 350 licences individuelles.

Mais c'est surtout le tourisme qui valorise cet ensemble forestier. Le littoral surchargé durant l'été envoie un certain nombre de visiteurs vers ces solitudes relatives. La pénétration à pied est autorisée sur les chemins et pistes en respectant les règles générales contre le feu et les déprédations. Toute une infrastructure de loisirs existe sur la RN.98 au long de la route; en fait, les promeneurs s'éloignent peu des restaurants et des "guinguettes" qui s'égrènent près de la voie routière. Par les difficultés d'accès concentrent les visiteurs près de la D.14 ou de la D.41: le nombre des promeneurs qui pénètre à pied dans le domaine est restreint. Cette mise à la disposition de la forêt pose des problèmes: "ouvre-t-on totalement la forêt? Son entretien devient coûteux: signalisation, parkings de voitures construction de pistes, de sentiers, aires de pique-niques, nettoyages périodique

R.Viney, 1972). Un courant se dessine avec la montée des promenades à la Chartreuse de la Verne qui reçoit déjà 20.000 visiteurs par an (particulièrement en saison); le chemin est pourtant mal commode et il faut des heures à pied pour y accéder. Depuis 1968 des particuliers tentent de restaurer les ruines; les moines voisins de Montrieux donnent des conseils pour la reconstitution des cellules. Une visite à la Chartreuse est une excellente occasion de se promener en forêt en traversant les futaies de châtaigniers, de chênes-verts et de cèdres.

Il n'en reste pas moins que les touristes restent massés sur le littoral et ne s'écartent guère de leurs voitures. Les comptages automobiles au mois d'août font apparaître une moyenne journalière de 5365 véhicules dans la traversée de la forêt domaniale du Dom (fig.n°2). Par contre, les deux autres routes desservant le domaine sont délaissées: sur le CD 14, entre Collobrières et Grimaud, on dénombre 481 véhicules par jour en août 1973; pour le CD 41 entre Collobrières et le col du Babaou la moyenne journalière mensuelle n'est plus que de 365 véhicules. Ainsi la forêt du Dom traversée par la route qui se poursuit vers St-Tropez n'est qu'une voie de passage rapide, bien peu d'automobilistes s'arrêtent. Cette intense circulation estivale explique peut-être les dangers d'incendies, jets de cigarettes, négligences, etc. Six employés à plein temps seulement (deux chefs de district et quatre agents techniques) s'occupent de ce vaste territoire. L'ouverture de la forêt d'une manière plus large, par la construction de routes, poserait le problème de la préservation du milieu; l'inconscience des touristes, des habitants du pays aussi, risque de rompre le fragile équilibre que tentent de rétablir les forestiers. On peut citer à cet égard deux exemples précis provenant de la presse régionale: durant l'été 1973 tout d'abord: "un incendie s'est déclaré peu après 21 heures sur le

territoire de la commune de Bormes... dans la forêt du Dom, sur le bord de la RN. 98; c'est sans doute un mégot ou une allumette qui a été à la base de ce foyer". Par ailleurs, dans, la nuit du 14 décembre par un fort mistral, deux incendies se propagent aux "Tables" et au "pare-feu" à proximité de la R.N. 98 et de la CD. 41, détruisant plusieurs hectares. La presse parle de "main malveillante". Dans ce cas le touriste n'est pas en cause: l'insouciance est générale. Ainsi l'étude des forêts du domaine conduit à un certain nombre de réflexions qui dépassent le cadre étroit d'une enquête succincte. Tout d'abord l'unité récente de cet ensemble forestier doit permettre d'envisager une recherche cohérente et une politique globale de reconstruction. Ne se différenciant en rien du reste des Maures au cours des siècles, le statut domanial actuel lui confère un rôle pilote. A l'époque du "tourisme de masse", "consommateur d'espace", la forêt préservée devient une sorte de régulateur face au littoral livré à l'économie des loisirs. Mais on ne peut pourtant pas fermer la forêt devant la pression démographique; il est peu raisonnable d'isoler un domaine qui doit justement constituer une réserve de nature pour les citoyens.

Bien des incertitudes subsistent cependant: la forêt n'a plus guère de rôle économique à jouer, ce qui rend difficile la tâche de l'O.N.F. qui est un organisme à caractère industriel et commercial. Les investissements à long terme sont pourtant indispensables pour préserver l'avenir. Des études nombreuses sont encore à faire pour redonner à la végétation son état boisé et concilier des impératifs écologiques, économiques, et les besoins de la récréation des citoyens. Les forêts du domaine s'intègrent à cet égard dans le contexte plus général d'un affrontement entre l'arrière-pays et le milieu côtier saturé et façonné par l'urbanisation. Dans cet antagonisme, la forêt cherche encore sa place.

Jean. B. PAULET
Laboratoire de Géographie R. Blanchard. Nice